



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de
Fr. 150'000.- (TVA incluse)
pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le service hôtelier de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
et la réfection du sol du local où sera installé l'équipement
(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit de remplacement du tunnel de lavage pour la vaisselle de l'hôpital. Cet équipement, acquis en 1988 pour un montant de Fr. 75'000.-, est désormais en fin de vie. Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Equipement

Le service hôtelier de l'hôpital assure en moyenne le lavage d'environ 460 couverts par jour.

L'équipement actuel présente des pannes de plus en plus fréquentes et les coûts y relatifs s'élèvent désormais à plusieurs milliers de francs par année. Ces pannes, le plus souvent d'origine électrique, sont occasionnées par l'usure des pièces d'étanchéité soumises à des conditions extrêmes de fonctionnement en milieu humide et corrosif (détergents).

Ces arrêts intempestifs de fonctionnement du tunnel de lavage occasionnent des perturbations importantes au sein du service de restauration de l'établissement.

La nouvelle machine offrira des caractéristiques techniques meilleures pour une capacité de traitement légèrement supérieure à celle de la machine actuelle. Ainsi, le séchage de la vaisselle sera plus performant et surtout le système de récupération de chaleur intégré permettra de climatiser le local. Ce dernier point améliorera de manière substantielle les conditions de travail dans ce secteur en palliant les problèmes de chaleur et d'humidité ambiante.

Par ailleurs, l'adjonction prévue d'une table de préparation des casiers de vaisselle améliorera l'ergonomie du poste de travail correspondant, ce qui laisse présager à terme une économie de personnel.

Aménagement du local de lavage

Le changement du tunnel de lavage de la vaisselle doit être mis à profit pour refaire le sol du local de lavage. En effet, ce dernier, constitué de carrelage, n'est plus conforme aux normes d'hygiène alimentaire en vigueur. Le coût de cette réfection s'élève à Fr. 25'000.-.

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour le remplacement du tunnel de lavage pour la vaisselle du service hôtelier de l'hôpital s'élève à **Fr. 150'000.-**. Ce montant comprend le coût de réfection du sol du local où sera installé l'équipement.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ce remplacement.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 150'000. (TVA incluse)- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ainsi que la réfection du sol du local où sera installé l'équipement.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburgers

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf